



**Plan de communication du
Schéma d'Aménagement et de
Gestion des Eaux (SAGE)
des bassins versants
Cailly-Aubette-Robec**

2015/2016

Version du 1er octobre 2015



Sommaire

PARTIE 1 :DIAGNOSTIC ET OBJECTIFS	5
1. LEVIER 3 du SAGE : « Informer, sensibiliser aux enjeux de l'eau, accompagner les acteurs de l'eau du territoire »	5
2. Actions de communications déjà réalisées.....	6
3. Objectifs de communications.....	8
PARTIE 2 :STRATEGIE DE COMMUNICATION.....	8
1. QUOI et POURQUOI : Quelles actions veut-on promouvoir et pourquoi ?.....	8
2. A QUI / VERS QUI : auprès de quelles cibles ?	11
3. DE QUI : qui est le porte-parole des messages, de l'organisation ?	12
4. COMMENT : par quels moyens, adaptés à chaque objectif et à chaque cible ?	13
5. QUAND : selon quel planning ?.....	14
PARTIE 3 :MISE EN ŒUVRE ET SUIVI.....	15



Préambule

Les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sont des documents de planification de la gestion de l'eau à l'échelle d'unité hydrographique cohérente (bassin versant, aquifère,...). Ils fixent des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau et ils doivent être compatibles avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE).

Le SAGE est un document élaboré par les acteurs locaux (élus, usagers, associations, représentants de l'Etat, ...) réunis au sein de la **Commission Locale de l'Eau (CLE)**. Ces acteurs locaux établissent un projet pour une gestion concertée et collective de l'eau.

Le périmètre du **SAGE des bassins versants Cailly-Aubette-Robec** s'étend sur les bassins versants convergents en rive droite de la Seine sur Rouen. Il couvre près de 410 km² et concerne 71 communes. La nouvelle version du SAGE, a été approuvée par arrêté préfectoral le 28 février 2014.

Afin de structurer des dispositions opérationnelles, le SAGE Cailly-Aubette-Robec est décliné en **quatre enjeux** de milieu ou d'usage :

- Enjeu n°1 - Préserver et restaurer les fonctionnalités et la biodiversité des **milieux aquatiques**,
- Enjeu n°2 - Préserver et améliorer la **qualité des masses d'eaux** souterraines et superficielles,
- Enjeu n°3 - Garantir la **distribution d'une eau de qualité** pour tous,
- Enjeu n°4 - Sécuriser les biens et les personnes face aux risques d'**inondations** et de coulées boueuses.

Trois leviers mobilisables pour l'atteinte des précédents enjeux viennent compléter la stratégie du SAGE :

- Levier n°1 - Développer la **gouvernance**, le portage partagé des projets du SAGE, l'analyse économique,
- Levier n°2 - Améliorer la **connaissance** des masses d'eau et des pressions, suivre leurs évolutions,
- Levier n°3 - Informer, **sensibiliser** aux enjeux de l'eau, accompagner les acteurs de l'eau du territoire.

Les enjeux et leviers permettent de satisfaire aux principes énoncés aux articles L. 211-1 et L. 430-1 du Code de l'Environnement, à savoir la satisfaction de trois principes :

- le principe de gestion équilibrée et durable de la ressource en eau,
- le principe de satisfaction des exigences de santé, de salubrité publique, de sécurité civile et d'alimentation en eau potable de la population,
- le principe de préservation des milieux aquatiques et de protection du patrimoine piscicole.

Enjeux et leviers ont été déclinés en objectifs puis en dispositions et en articles du règlement.

Une annexe cartographique représente les zonages pour l'application des dispositions et des articles du règlement.

Le **Syndicat Mixte du SAGE Cailly-Aubette-Robec, structure porteuse** du SAGE, regroupe toutes les collectivités ayant une compétence dans le domaine de l'Eau sur les trois bassins versants. Il constitue un appui technique, administratif et financier pour la réalisation d'études, la coordination, l'animation et le suivi du SAGE.

PARTIE 1 : DIAGNOSTIC ET OBJECTIFS

1. LEVIER 3 du SAGE : « Informer, sensibiliser aux enjeux de l'eau, accompagner les acteurs de l'eau du territoire »

Le SAGE réaffirme la nécessité d'informer, de sensibiliser et de former les acteurs aux enjeux de l'eau et de poursuivre l'accompagnement des porteurs de projets. Ceci implique :

- de mettre en œuvre des outils de communication à destination de l'ensemble des usagers du territoire ;
- d'élaborer des « messages pédagogiques » adaptés aux différents publics visés ;
- de responsabiliser chaque acteur de l'eau sur ses pratiques, dans un objectif de satisfaction des usages et de préservation des masses d'eau ;
- de faire émerger des opérations visant à améliorer la qualité des masses d'eau et d'accompagner les porteurs de projets, tant sur le plan technique que sur le plan financier ;
- de s'inspirer des retours d'expérience au niveau local, mais également national pour les appliquer sur le territoire du SAGE.

Les actions du levier 3 sont les suivantes :

Disposition 62 Faire partager les objectifs du SAGE	Année (s)	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)
Mettre en œuvre un plan de communication du SAGE en : ▪ pérennisant les outils existants (plaquettes, bulletins municipaux, sites internet,...), ▪ expérimentant l'animation itinérante (marchés, expositions, manifestations diverses, classes d'eau, expo H2O, ...), ▪ organisant des visites de terrain. Chaque catégorie d'acteur fera l'objet d'une communication spécifique et adaptée.	2014-2021	Structure porteuse du SAGE
Faire connaître les dispositions et règles du SAGE aux acteurs du territoire, en particulier : ▪ Réaliser un guide de mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE. ▪ Réaliser un guide de lecture du SAGE pour chaque catégorie d'acteurs du territoire. ▪ Diffuser la cartographie des différents zonages.	2014	Structure porteuse du SAGE
Promouvoir des chartes de bonnes pratiques pour protéger l'eau et les milieux aquatiques adaptées aux différents acteurs du territoire.	2014-2021	Structure porteuse du SAGE, collectivités territoriales et leurs groupements, Agence de l'Eau et services de l'Etat
Former les différentes catégories d'acteurs aux pratiques favorables à la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques.	2014-2021	Structure porteuse du SAGE, Agence de l'Eau, Chambres consulaires, CNFPT...

Disposition 63 Développer le retour d'expérience et l'expérimentation	Année (s)	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)
Partager les retours d'expérience en particulier sur : - le rétablissement de la continuité écologique ; - la gestion des zones humides ; - les techniques de réduction d'intrants dans le domaine agricole ; - la gestion des espaces publics sans pesticides...	2014-2021	Structure porteuse du SAGE
Inciter les acteurs de l'eau à expérimenter des techniques innovantes en particulier sur : - la lutte contre les espèces invasives ; - le traitement des eaux usées ; - les zones humides « artificielles »...	2014-2021	Structure porteuse du SAGE

C'est dans ce cadre que le plan de communication du SAGE Cailly-Aubette-Robec est élaboré par le syndicat mixte, structure porteuse du SAGE.

2. Actions de communications déjà réalisées

Depuis la création du syndicat mixte (20 novembre 2006), diverses actions de communication ont été réalisées pour la mise en œuvre de la première version du SAGE (2006-2013) et le lancement du nouveau SAGE :

- Création et enrichissement régulier du site web (<http://www.sagecaillyaubetterobec.fr/>) présentant le SAGE, les documents approuvés et les actions réalisées,



- Elaboration de bulletins d'information, de démonstrations au champ ou de réunions de travail auprès des exploitants agricoles et depuis 2014, d'un plan de communication agricole ciblé auprès des agriculteurs des Aires d'Alimentation de Captage (AAC) (<http://www.sagecaillyaubetterobec.fr/index.php/les-actions-du-sage/la-mise-en-oeuvre-du-sage/preserver-la-ressource-en-eau-potable/actions-agricoles>),

L'ensemble des actions de communications déjà engagées s'inscrit dans la promotion ou la mise en œuvre du SAGE mais une cohérence globale doit être recherchée par la formalisation d'un plan de communication.

3. Objectifs de communications

Les objectifs globaux de communication correspondent aux dispositions 62 et 63 du SAGE et peuvent être synthétisés ainsi :

- Faire connaître le SAGE et ses dispositions pour sa bonne application,
- Faire connaître l'état des masses d'eau et des milieux pour sensibiliser à leur protection,
- Promouvoir des pratiques adaptées auprès de tous les acteurs impactant l'état des masses d'eau et des milieux.

Lors de la réunion de la Commission locales de l'eau du 1^{er} octobre 2015, il a été demandé de travailler également sur la promotion des actions du syndicat mixte et de la cellule d'animation.

PARTIE 2 : STRATEGIE DE COMMUNICATION

1. QUOI et POURQUOI : Quelles actions veut-on promouvoir et pourquoi ?

a) La connaissance du SAGE et de ses dispositions

Des actions de communications sont nécessaires afin de faire connaître le SAGE et ses dispositions pour sa bonne application.

Pour atteindre cet objectif, les principales actions de communication envisagées sont la finalisation de **la plaquette de présentation du SAGE Cailly-Aubette-Robec et l'élaboration de guides de lectures adaptés à chaque acteur** identifié dans le SAGE :

- Guide d'intégration du SAGE dans les documents d'urbanisme à destination des élus, de leurs services techniques ainsi qu'aux professionnels de l'urbanisme (version diffusable, validée par les services de l'Etat et l'AESN) ;
- Guide de prise en compte du SAGE pour les professionnels agricoles ;
- Guide de prise en compte du SAGE pour les riverains de cours d'eau ou propriétaires et exploitants de zones humides ;
- Guide de prise en compte du SAGE pour les collectivités territoriales ou leurs groupements ;
- Guide de prise en compte du SAGE pour les artisans et les industriels ;
- Guide de prise en compte du SAGE pour les porteurs de projets soumis à autorisation ou déclaration au titre de la loi sur l'Eau.

Pour certains publics, notamment les particuliers-citoyens, **d'autres moyens de communications sont à rechercher que la plaquettes-guide**, par exemple :

- Article de presse et proposition d'insertion dans les bulletins municipaux pour informer les particuliers sur l'existence du SAGE ...
- Présentation générale du SAGE lors de manifestations publiques par l'intermédiaire d'un stand avec des panneaux appuyant le discours d'un animateur,
- Le développement du site internet peut contribuer à l'ensemble des objectifs de communication.

b) La connaissance des masses d'eau, de leurs états et de leurs usages

L'amélioration de la connaissance de l'état des rivières et des nappes est indispensable pour impliquer chaque acteur dans leur protection.

Pour atteindre cet objectif, les actions suivantes sont envisagées :

- Le **développement du site internet** avec la mise à disposition des données de l'observatoire de l'Eau sur le SAGE ;
- La rédaction d'un **bulletin d'information sur l'état des masses d'eau Cailly-Aubette-Robec**, sa diffusion au sein de la CLE et du syndicat mixte et sa mise en ligne
- **L'intégration régulière d'éléments vulgarisés** de suivi des masses d'eau, dans chaque support de communication, pour argumenter, en temps réel, sur l'utilité d'agir.

c) L'adaptation des pratiques culturelles et des systèmes d'exploitations agricoles pour la protection des masses d'eau et des milieux

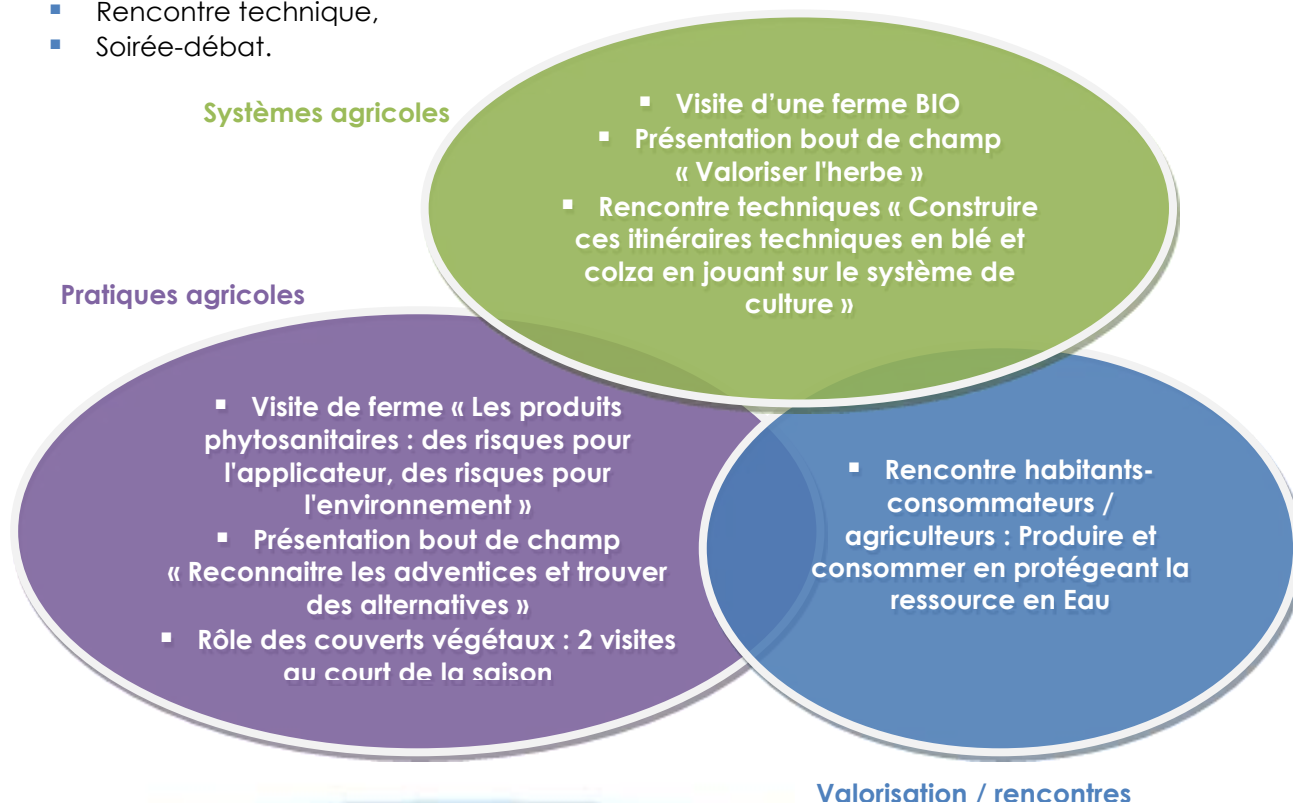
La sensibilisation et la formation des exploitants agricoles est nécessaire pour l'adaptation des pratiques culturelles et des systèmes d'exploitation qui impactent actuellement la qualité des masses d'eau notamment sur les paramètres nitrates et produits phytosanitaires.

Une réflexion spécifique a été conduite sur ce thème pour la mise en œuvre du programme d'actions agricoles sur l'Aire d'Alimentation du Captage des sources du Robec. Suite à une concertation avec l'ensemble des acteurs agricoles, un programme d'animation a été défini en suivant trois fils rouges :

- **Faire évoluer les pratiques et aménager les corps de ferme pour réduire l'usage des produits phytosanitaires et les risques associés,**
- **Faire évoluer les systèmes de productions agricoles pour réduire durable la dépendance aux intrants,**
- **Valoriser les expériences positives pour les démultiplier et améliorer la connaissance réciproque agriculteurs/habitants-consommateurs.**

En cohérence avec les priorités d'actions sur nos captages, l'expérience acquise en 2014 et les autres animations conduites sur la région, 7 actions ont été définies pour 2015/2016 par l'intermédiaire de trois modes de communication :

- Visite de ferme ou présentations de bout de champ,
- Rencontre technique,
- Soirée-débat.

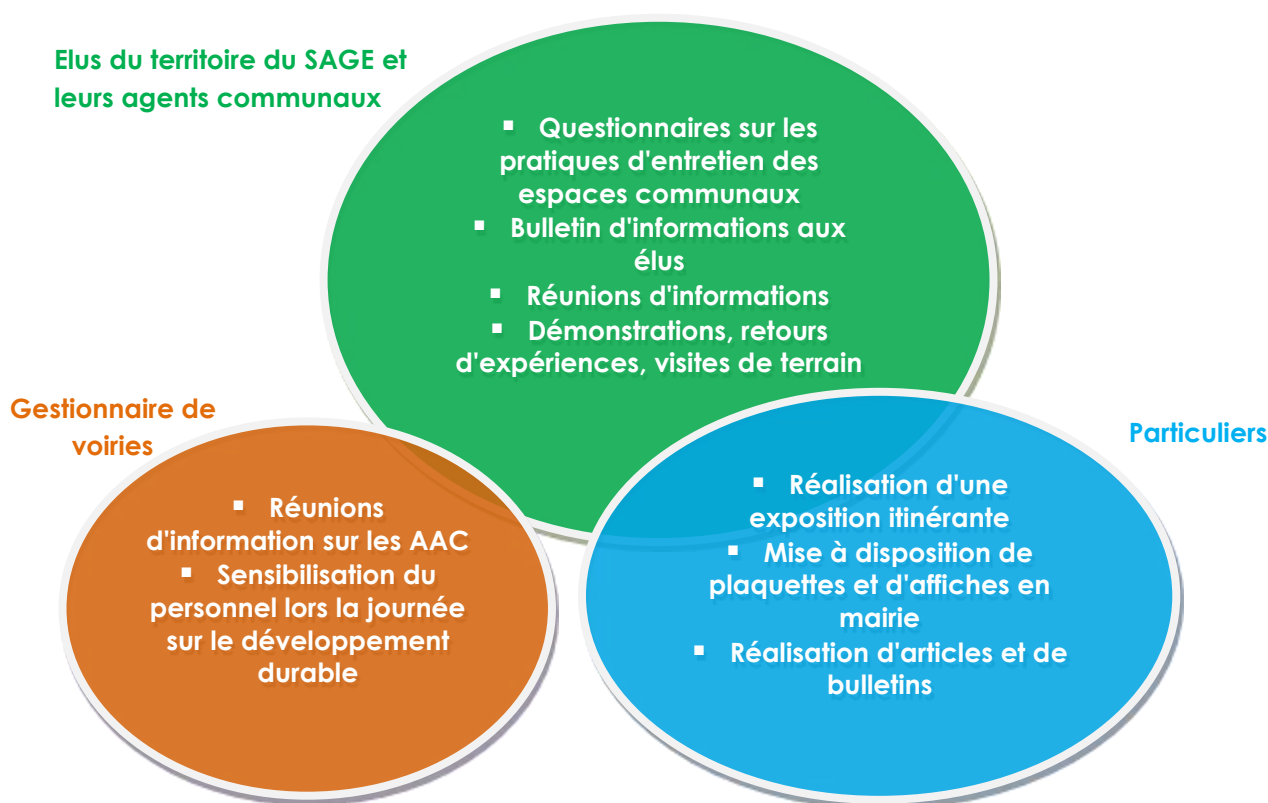


Les actions 2016 seront définies en fonction de la participation des agriculteurs aux actions 2015, des retours sur l'intégration par les agriculteurs des techniques promues et des besoins exprimés pour aller jusqu'au changement.

d) L'adaptation de la gestion des espaces publics et des voiries ainsi que des pratiques des particuliers pour la protection des masses d'eau et des milieux

Au-delà des efforts à mener par la profession agricole, l'objectif de réduction d'usage des pesticides ne peut être atteint sans engagement fort de la part des collectivités et de leurs groupements, des gestionnaires de voiries et des particuliers.

Aussi, une communication adaptée, spécifique et soutenue doit être engagée auprès de ces cibles.



e) L'adaptation des pratiques des artisans, commerçants et industriels, des conditions de rejets d'effluents et de stockages de substances dangereuses pour la protection des masses d'eau et des milieux

Les activités industrielles et artisanales peuvent impacter l'état des masse d'eau pour leur rejets ou présenter un risques potentiel en cas d'accident.

La communication auprès des artisans, commerçants et industriels sera menée en concertation avec les chambres consulaires. Elle pourrait s'articuler autour de :

- la rédaction et la diffusion de guide de prise en compte du SAGE par les artisans et industriels
- l'organisation de réunions d'informations sur les bonnes pratiques en termes de rejets d'effluents et de stockages des substances dangereuses

f) La culture du risque inondation

Ce volet est encore en émergence sur le territoire et l'action est au stade de l'acquisition de connaissance en amont de la communication. Suite à la réalisation de diagnostic de vulnérabilité

des bâtiments publics ou de plan de continuité des activités (à l'échelle d'une commune-test), des actions de communication pourront être élaborées en 2016.

2. A QUI / VERS QUI : auprès de quelles cibles ?

Le tableau suivant décline les objectifs de communication en fonction des publics cibles dont le contour pourra être adapté selon les actions :

Public Objectif	Collectivités territoriales et leurs groupements	Particuliers, habitants, citoyens, consom- mateurs, riverains	Artisans et industries	Agriculteurs	Partenaires institutionnels ou techniques
La connaissance du SAGE et de ses dispositions	Plaquette de présentation du SAGE Site internet				
	Guide de lecture spécifique	Guide de lecture spécifique	Guide de lecture spécifique	Guide de lecture spécifique	2 guides de lecture spécifique
La connaissance des masses d'eau, de leurs états et de leurs usages	Site internet, bulletin d'information sur l'état des masses d'eau Cailly-Aubette-Robec				
	Information lors des réunions sur la gestion des espaces publics	Information lors de l'exposition itinérante	Information lors des réunions avec la chambre des métiers	Information dans les bulletins agricoles et lors des animations	Information en CLE , suivi des indicateurs
L'adaptation des pratiques culturales et des systèmes d'exploitation				Visites de ferme Rencontres techniques Présentations de bout de champ Rencontre- débat	
L'adaptation de la gestion des espaces publiques et privés	Bulletin d'info Réunion avec la FREDON Visite de terrain Guide "Résorber les décharges sauvages"	Articles dans les bulletins communaux Exposition itinérante			
L'adaptation des pratiques des artisans, commerçants et industriels			Réunion d'info avec la chambre des métiers		
La culture du risque inondation	Actions à construire selon les résultats du 1 ^{er} test	Actions à envisager à long termes			

3. DE QUI : qui est le porte-parole des messages, de l'organisation ?

Qui porte ... Objectif	La CLE	Les élus du syndicat mixte ou des collectivités adhérentes	La cellule d'animation	Les partenaires institutionnels	Un acteur « model »
La connaissance du SAGE et de ses dispositions	Porte le message	Relais le message	Organise la diffusion	DISE et AESN partagent le message	
La connaissance des masses d'eau, de leurs états et de leurs usages	Porte le message	Porte l'acquisition de connaissance	Organise la diffusion	DREAL, AESN, ARS et DDTM contribuent	
L'adaptation des pratiques culturelles et des systèmes d'exploitation	Porte le message sur le besoin de changement	Partage le message sur le besoin de changement	Organise les actions	Chambre d'agriculture, Défis ruraux, GRAB-HN, CER France, CapSeine, InterBIO interviennent	Exploitations agricoles support
L'adaptation de la gestion des espaces publiques et privés	Porte le message sur le besoin de changement	Relais la sensibilisation dans leurs communes	Organise les actions	La FREDON intervient pour l'expertise technique	Commune test ou support
L'adaptation des pratiques des artisans, commerçants et industriels	Porte le message sur le besoin de changement	Partage le message sur le besoin de changement	Organise les actions	Chambre des métiers intervient	Exemple sur d'autres AAC
La culture du risque inondation	Incite à l'action	Porte l'étude test	Organise les actions	AREAS, Préfecture, DREAL, DDTM	Commune test ou support

4. COMMENT : par quels moyens, adaptés à chaque objectif et à chaque cible ?

Comment ... Objectif	Site internet	Guide	Bulletin d'infos	Exposition	Visite démonstration	Réunion technique	Rencontre-débat
La connaissance du SAGE et de ses dispositions	oui	Plaquette générale + 7 guides					
La connaissance des masses d'eau, de leurs états et de leurs usages	oui		oui	Vulgarisation d'éléments de connaissance			
L'adaptation des pratiques culturelles et des systèmes d'exploitation	Mise en ligne des documents		oui		oui	oui	oui
L'adaptation de la gestion des espaces publics et privés	Mise en ligne des documents		oui	oui	oui	oui	
L'adaptation des pratiques des artisans, commerçants et industriels	Mise en ligne des documents		oui			oui	
La culture du risque inondation	A élaborer en fonction du premier retour d'expérience de diagnostic de vulnérabilité des bâtiments publics ou de plan de continuité des activités						

Comment ... Cible	Site internet	Guide	Bulletin d'infos	Exposition	Visite démonstration	Réunion technique	Rencontre-débat
Collectivités territoriales et leurs groupements	oui	oui	oui		oui		oui
Particuliers, habitants, citoyens, consommateurs, riverains	oui	Riverains de cours d'eau		oui			oui
Artisans et industries	oui	oui				oui	
Agriculteurs	oui	oui	oui		oui	oui	oui
Partenaires institutionnels ou techniques	oui	Urbanisme et déclaration loi sur l'Eau				DIRNO département	

5. QUAND : selon quel planning ?

	1er trimestre 2015	2ème trimestre 2015	3ème trimestre 2015	4ème trimestre 2015	1er trimestre 2016	2ème trimestre 2016	3ème trimestre 2016	4ème trimestre 2016	1er trimestre 2017
Connaissance du SAGE et de ses dispositions		Diffusion plaquette du SAGE guide urbanisme			Guides : Agriculteurs Artisans et industriels	Guides : Loi sur l'eau Coll. Territoriales		Guide riverains de cours d'eau et ZH	
Connaissance des masses d'eau, de leurs états et de leurs usages					1er bulletin d'infos sur l'état des masses d'eau				
Adaptation des pratiques culturelles et des systèmes d'exploitation		Bulletins d'infos Visite ferme BIO Visite couverts végétaux		Présentations bout de champ Rencontres techniques Rencontre habitants / agriculteurs Visite de ferme	A définir en lien avec la dernière année de mise en œuvre du programme d'actions agricoles sur les sources du Robec				
Adaptation de la gestion des espaces publiques et privés	Questionnaires Bulletin d'infos aux élus Rencontre DIRNO	Réunions d'infos Sensibilisation DIRNO (semaine du DD)	Visites de terrain pour les communes	Bulletin d'infos aux élus Exposition grand public Rencontre CG	Guide "résorber les décharges sauvages" Article et bulletin à destination des particuliers	Animation à destination des particuliers Retour d'expérience			
Adaptation des pratiques des artisans, commerçants et industriels				Réunion d'info artisans					
Culture du risque inondation				(Etude test)			Valorisation des résultats de l'étude test		

PARTIE 3 : MISE EN ŒUVRE ET SUIVI

- Connaissance du SAGE et de ses dispositions :

Suite à la réinstallation de la Commission Locale de l'Eau, il est proposé d'associer les commissions thématiques à l'élaboration des guides de lecture du SAGE, au sein de groupes de travail spécifiques. Les contenus pourraient être proposés par la cellule d'animation et la rédaction finalisée en groupe de travail. Le service communication de la Métropole et/ou un prestataire pourrait être sollicité pour la mise en forme des documents selon la charte graphique déjà élaboré.

La refonte du site internet sera réalisée en lien avec le service communication de la Métropole ou dans le cadre d'une prestation portée par le syndicat mixte du SAGE. Une version bêta pourra être ouverte au membre de la CLE et du syndicat mixte pour remarques et amendements avant la mise en ligne pour le public.

- Connaissance des masses d'eau, de leurs états et de leurs usages :

Le bulletin d'informations sur la qualité des masses d'eau pourra être rédigé par la cellule d'animation du SAGE en partenariat avec l'AESN.

- Adaptation des pratiques culturelles et des systèmes d'exploitation :

Les actions de communication sur l'adaptation des pratiques culturelles et des systèmes d'exploitation sont définies annuellement en partenariat entre le syndicat mixte du SAGE, l'AESN, la DDTM et les organismes professionnels agricoles. Les membres de la CLE ou du syndicat mixte qui le souhaitent peuvent être associés.

- Adaptation de la gestion des espaces publics et privés :

Les actions de communication sur la gestion des espaces publics et privés sont élaborées en partenariat entre le syndicat mixte du SAGE, l'AESN, la DISE, la FREDON et les communes. Les membres de la CLE ou du syndicat mixte qui le souhaitent peuvent être associés.

- Adaptation des pratiques des artisans, commerçants et industriels :

Les actions de communication sur les pratiques des artisans, commerçants et industriels sont élaborées en partenariat entre le syndicat mixte du SAGE, la chambre régionale des métiers et l'AESN. Les membres de la CLE ou du syndicat mixte qui le souhaitent peuvent être associés.

- Culture du risque inondation

Les actions de communication sur la culture du risque inondation pourront être élaborées en partenariat entre le syndicat mixte du SAGE, l'AREAS, la DDTM, la DISE, l'AESN et les membres de la CLE ou du syndicat mixte qui le souhaitent.

L'ensemble des outils de communications pourront faire l'objet d'une évaluation par exemple sur la base de la participation ou de questionnaire de satisfaction.

Les indicateurs du SAGE seront notamment suivis sur le levier 3.

Des mises à jour adaptées des documents et du site internet sont à prévoir.